

Interview

Marie-Hélène Ska



DEMONTONS LES
MOTS TABOUS
DE LA FISCALITE

JUSTICE FISCALE :

LA GRANDE IMPOSTURE*

* Action de tromper par de fausses apparences ou des allégations mensongères, de se faire passer pour ce qu'on n'est pas. Caractère de tromperie, de supercherie (Larousse)



POURQUOI LA FISCALITÉ EST-ELLE INJUSTE ?



Le Réseau pour la Justice fiscale (RJF) est composé de 30 associations : ONG, syndicats, éducation permanente. Les Equipes Populaires y sont très actives depuis de nombreuses années.

Ses deux champs d'action :

- La sensibilisation du public : à l'occasion du Tax Justice Day (journée annuelle de sensibilisation à l'importance de la justice fiscale), par le soutien aux associations membres, la rédaction d'articles de presse...
- L'interpellation régulière du monde politique : en réagissant à des propositions de loi, en analysant le programme des partis, en les rencontrant pour présenter ses revendications.

Equipe de rédaction :

Claudia Benedetto, Paul Blanjean,
Laurence Delperdange, Guillaume Lohest,
Monique Van Dieren

Rédactrice en chef : Monique Van Dieren

Mise en page : Hassan Govahian

Editeur responsable :

Paul Blanjean, 8, rue du Lombard
5000 - Namur - Tél : 081/73.40.86
secretariat@equipespopulaires.be
Prix au n° : 4 €

Pour s'abonner (Contrastes + Fourmillière) :
Versez 20 € au compte BE46 7865 7139 3436
des Equipes populaires, avec la mention :
"Abonnement à Contrastes" + votre nom

C'est devenu une évidence : la fiscalité est désormais au cœur des revendications de toutes les luttes sociales ; celle des Gilets jaunes, des Blouses blanches, des Jeunes pour le climat, des magistrats... Parce que sans impôt, sans contribution financière de TOUS à la vie en société, pas de services publics performants, pas de soins de santé accessibles et de qualité, pas de justice équitable, pas d'école pour tous, pas d'argent pour financer la lutte contre la pauvreté et la transition écologique, pas de financement du vieillissement, etc. Et c'est là que le bât blesse. L'hémorragie planifiée dans les services à la collectivité (5% en moyenne dans tous les services publics sous la précédente législature) est plus qu'alarmante, alors que rien n'est activé pour « mettre à contribution » les personnes et les grosses entreprises dont la richesse et les profits donnent le tournis et ne cessent de croître.

En effet, la Belgique est une très mauvaise élève en matière de justice fiscale. Pourquoi ? Les raisons sont multiples, et c'est ce que tente de démontrer de manière non exhaustive ce dossier de Contrastes. Parce que la progressivité de l'impôt, règle de base de la fiscalité, est devenue tout relative. Parce qu'il n'y a pas de globalisation des revenus qui permettrait aux détenteurs de capitaux de payer leur part d'impôt à la hauteur de celle des salariés. Parce qu'il n'y a pas d'impôt sur les patrimoines, qui ne cessent de gonfler. Parce que rien n'est fait pour lutter contre la grande fraude fiscale. Parce que l'évasion fiscale est un véritable hold-up sur l'argent de la collectivité. Mais aussi, parce que le secret bancaire et l'absence de cadastre des fortunes empêchent de connaître les revenus et la fortune des « épaules les plus larges »... et donc empêchent de mettre en œuvre de manière équitable tout ce qui précède : une réelle progressivité de l'impôt, la globalisation des revenus, l'impôt sur la fortune, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

« *Un régime fiscal plus équitable et plus transparent : où est le courage politique ?* », se demande Ewald Pironet dans la libérale revue Knack du 27 février 2019. Franklin Dehousse, ancien juge au Tribunal de l'Union européenne et professeur dans plusieurs universités, pense plutôt que c'est la volonté qui manque le plus. « *La politique fiscale européenne n'avance pas, d'abord parce que les Etats sont d'une grande malhonnêteté. (...) Dans la lutte contre la fraude fiscale, la Belgique a été la dernière résistante. Nous sommes devenus le pays qui lutte, non pas contre la fraude fiscale, mais pour la fraude fiscale* », a-t-il déclaré au Vif le 19 janvier 2019. Or, celle-ci coûte 2.000€ par an à chaque citoyen belge...

Une lueur d'espoir malgré tout ? Il en faut, et il en existe. De plus en plus de lanceurs d'alerte prennent le risque (car il y en a !) de dénoncer les scandales d'évasion fiscale à grande échelle. Pas encore de réaction très vive des pouvoirs politiques belges et internationaux, mais au moins ils ne peuvent plus dire qu'ils ne savaient pas...

Par ailleurs, l'opinion publique belge est de plus en plus informée et sensibilisée à la question des inégalités fiscales. Pour preuve, le récent sondage réalisé par le CNCN-11.11.11 qui montre que 73% des Belges sont favorables à un impôt sur la fortune. L'action sans relâche du Réseau pour la Justice fiscale (RJF) et de son équivalent néerlandophone (FAN) a sans aucun doute contribué à cette prise de conscience : la persévérance paie, même si les résultats politiques se font encore attendre...

Monique Van Dieren

GLOBALISER LES REVENUS, UNE UTOPIE ?



En Belgique, les revenus du travail, du capital et de l'immobilier sont taxés séparément, et à des taux différents. On ne globalise donc pas les revenus d'une personne avant de les taxer. Or, globaliser les revenus serait une des meilleures manières de tendre vers une plus grande justice fiscale. La Belgique l'a déjà fait par le passé... pourquoi pas aujourd'hui ?

La progressivité de l'impôt est LA règle de base en matière de fiscalité juste. La globalisation des revenus serait une réponse adéquate pour rendre la progressivité de l'impôt réellement effective : les plus hauts revenus sont logiquement censés payer proportionnellement plus d'impôt que les moins riches. Dans la réalité, c'est tout le contraire puisque actuellement, ceux qui possèdent des capitaux ou des biens immobiliers, généralement plus riches, sont moins taxés que ceux qui vivent uniquement de leur travail (les salariés).

On parle cependant très peu de globalisation des revenus dans le monde politique et l'opinion publique, contrairement à l'impôt sur la fortune qui est une autre revendication-phare des associations et partis politiques qui défendent une fiscalité plus juste. Précisons d'emblée que ces deux propositions sont complémentaires et non contradictoires ; la première concerne la taxation des revenus (ce que les personnes gagnent), tandis que l'impôt sur la fortune toucherait le patrimoine (ce qu'elles possèdent).

Cette proposition vise à globaliser tous les revenus (travail, capital, immobilier) et à les taxer ensuite à un même taux progressif. Cela signifie que les revenus du travail ne seraient plus taxés davantage que les revenus du capital

(intérêts de placements financiers, plus-values...) ni que ceux de l'immobilier, comme c'est le cas actuellement. Ce serait donc un très grand pas vers plus de justice fiscale.

Globaliser... quoi ?

Pour qu'il y ait une réelle progressivité de l'impôt et donc plus de justice fiscale, TOUS les revenus du travail, les revenus immobiliers et les revenus mobiliers (revenus du capital) devraient rentrer dans le calcul de l'IPP et dans la globalisation.

Certains revenus sont connus, à savoir les salaires, les allocations sociales, les loyers des immeubles donnés en location à titre professionnel et le revenu cadastral des immeubles. Ces revenus sont tellement connus qu'ils sont déjà pré-complétés par l'Administration fiscale lorsque vous recevez votre déclaration à remplir ! Le niveau de taxation de ces revenus est progressif (de 25 à 50% selon les tranches d'imposition. Voir encadré). Par contre, ce qui n'est pas connu jusqu'à présent, ce sont les loyers réels des immeubles donnés en location à titre privé. A noter cependant qu'il existe une base de données des baux, mais qui n'est pas exploitée. Les revenus mobiliers sont très peu connus (à cause du secret bancaire fiscal)... et très peu taxés.

Un précompte mobilier (30 %) est perçu sur ►

LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT, SOCLE DE LA JUSTICE FISCALE

La progressivité de l'impôt est au centre de la redistribution des richesses par l'impôt. Pour l'IPP, le barème progressif varie aujourd'hui de 25% à 50% selon la tranche de revenus. Avec une partie du revenu non imposable (quotité exemptée d'impôt) de 7430 €.

Mais il n'en a pas toujours été ainsi... Il faut savoir que pendant les Trente Glorieuses (de 1945 à 1975), les revenus les plus élevés étaient beaucoup plus taxés qu'actuellement. L'impôt élevé sur les revenus supérieurs a servi à reconstruire le pays, à financer des services publics de qualité et a permis de lisser les écarts de revenus. Le taux élevé d'imposition de l'époque n'a cependant en rien freiné le développement de l'économie, contrairement à ce que prétendent aujourd'hui les défenseurs de la théorie du ruissellement...

En Belgique, dans les années 50, la tranche supérieure de revenus était taxée à... 80% ! Ce taux était encore à 72% en 1978. Il a connu une chute assez brutale dans tous les pays occidentaux et aux Etats-Unis au début des années 80, sous la pression des politiques néolibérales de Thatcher et Reagan. C'est ainsi qu'en 1983, sous la houlette du ministre des Finances de l'époque Didier Reynders, il est passé à 50%, c'est-à-dire son niveau actuel.

- les dividendes d'actions et sur les intérêts d'obligations ou de comptes par les banques au profit du Trésor. Mais dans certains cas (cela dépend des conventions internationales de double imposition entre pays), il n'y a pas de précompte mobilier pour les revenus versés aux personnes résidant à l'étranger. Ce qui explique la création de sociétés-écrans dans des paradis fiscaux. Ces sociétés sont, en fait, détenues réellement par des Belges. Elles n'ont pas d'activité économique réelle, mais sont créées dans le but exclusif d'échapper à l'impôt.

Alors que les revenus professionnels sont taxés de manière progressive, la taxation des revenus financiers est peu progressive et très légère, voire nulle (plus-values). Les revenus financiers sont donc faiblement taxés dans notre pays parce que les intérêts et les dividendes sont taxés au précompte mobilier libérateur (30%) et échappent ainsi à la progressivité de l'impôt. De plus, les plus-values financières liées à la spéculation financière ne sont pas taxées. La Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg sont les deux seuls États membres de l'U.E. qui ne taxent pas ces plus-values !

(Re)globaliser les revenus : possible ?

La globalisation des revenus professionnels, immobiliers et mobiliers a existé entre 1960 et 1980. Elle a été supprimée parce que la plupart des bénéficiaires de revenus financiers ne les déclaraient pas et que l'administration fiscale n'avait pas les moyens de contrôler l'existence de ces revenus. C'était l'époque où de nombreux Belges prenaient le train pour le Luxembourg avec une valise sous le bras...

Or, l'échange automatique d'informations entre les institutions financières et les administrations fiscales est en vigueur depuis 2016 pour les comptes bancaires détenus dans les autres pays de l'U.E. par des personnes (physiques ou morales) résidant en Belgique. L'administration fiscale est donc en mesure de disposer des informations nécessaires pour pouvoir appliquer la globalisation des revenus. Mais a-t-elle les moyens de traiter cette masse d'informations ? Et y a-t-il une volonté politique pour la mettre en œuvre ? Pas sûr...

Par ailleurs, il est à noter que cette globalisation existe partiellement dans d'autres pays. Aux Pays-Bas, les contribuables reçoivent une déclaration pré-remplie avec les revenus mobiliers communiqués par les banques et les assurances. Les revenus mobiliers sont cependant imposés à

un taux distinct des autres revenus. En France, les contribuables ont le choix entre la globalisation et l'imposition à un taux distinct pour les revenus mobiliers (y compris les plus-values mobilières et immobilières).

Outre l'intérêt d'une telle mesure en termes d'égalité face à l'impôt (taxation de tous les revenus et en particulier les plus élevés), la globalisation pourrait théoriquement rapporter plusieurs centaines de millions, voire plusieurs milliards à l'État afin de réduire le déficit budgétaire et financer des politiques publiques. Avant les élections fédérales de mai 2019, le Bureau du Plan a calculé le coût ou le bénéfice escompté d'une série de mesures proposées dans les programmes des partis politiques, et parmi elles la globalisation des revenus. Il estime que la mesure pourrait rapporter 1,6 milliard € (sur base de la proposition du PS) ou 5,6 milliards sur base de celle du SPA). La différence est importante et nous ne connaissons pas les bases de calcul ni les taux d'imposition appliqués. Mais cela prouve que ce type de mesure est chiffrable et peut être bénéfique pour les finances publiques, moyennant une série d'écueils à surmonter.

Des écueils techniques... et politiques

Pour concrétiser cette mesure d'équité fiscale, deux gros écueils se profilent cependant à l'horizon. Le plus gros écueil, c'est la méconnaissance par le fisc de certains revenus. En effet, le préalable à tout rééquilibrage de la fiscalité est la connaissance de tous les revenus. Si la connaissance des salaires et du patrimoine immobilier est une réalité (même s'il ne faut pas négliger la fraude fiscale, l'économie souterraine et la fragilisation de l'administration du cadastre), il n'en est pas de même du **patrimoine financier** et donc de ses **revenus**. En effet, les banques n'ont pas l'obligation d'établir annuellement une liste des bénéficiaires de revenus financiers avec les montants de ces revenus (intérêts, dividendes et plus-values). Aujourd'hui, la taxation libératoire (précompte mobilier) sur les intérêts et dividendes est opérée par les banques, dans l'anonymat. Le secret bancaire fiscal ne peut être levé que lorsque l'administration fiscale relève un ou plusieurs indices sérieux de fraude. Sans la levée complète du secret bancaire fiscal et l'établissement d'un cadastre du patrimoine financier, la globalisation des revenus financiers risque donc d'être très inefficace. Le second écueil est celui du risque réel de « fuite » des revenus déclarés à l'impôt des personnes physiques (IPP) vers l'impôt des sociétés (ISOC). En effet, le taux

d'imposition à l'ISOC étant moins élevé que celui de l'IPP, de nombreuses professions libérales créent une société (taxée à l'ISOC) plutôt que de rester sous statut d'indépendant. Ce phénomène risque de s'amplifier avec la globalisation des revenus, ce qui aurait pour effet de diminuer fortement l'assiette fiscale de l'IPP, c'est-à-dire le volume global des revenus qui y sont déclarés. L'effet de la globalisation des revenus pourrait même être totalement contreproductif si des mesures ne sont pas prises pour éviter le passage abusif en société.

Qu'en pensent les partis ?

Lors d'une matinée de réflexion consacrée à ce sujet en novembre dernier, les Equipes Populaires ont invité les représentants des partis politiques francophones à donner leur opinion sur cette proposition et à mesurer leur degré de motivation pour la faire avancer politiquement. En effet, la globalisation des revenus faisait consensus à gauche du côté francophone (PS, Ecolo, PTB) et même en partie au centre (DéFI)¹.

Pour le PS, qui y est largement favorable, certains écueils évoqués sont surmontables, et une mise en œuvre pourrait s'envisager à moyen terme avec les éléments financiers qui sont déjà en possession de l'administration fiscale. Pour le PTB, c'est clairement oui. Pour ce parti, c'est la revendication prioritaire après celle de l'impôt sur la fortune. Ecolo y est également totalement favorable, en reconnaissant cependant qu'il y a d'autres écueils techniques à surmonter. DéFI se prononce également pour la globalisation, mais propose de procéder en deux étapes (taxation séparée des revenus immobiliers et du capital d'un côté et revenus du travail de l'autre) avant une globalisation complète. Le cdH, quant à lui, ne soutient pas cette revendication, mais déclare cependant être attentif à vouloir rééquilibrer la fiscalité sur le travail et sur le capital.

Ce type de proposition a-t-il un avenir politique ? Ce pourrait ne pas être utopique s'il n'en tenait qu'aux partis politiques francophones, les partis néerlandophones y étant largement opposés. Le gouvernement est en affaires courantes mais le Parlement est à pied d'œuvre ; *Pourquoi ne pas profiter de cette opportunité politique pour mettre la question à l'agenda de ses débats*, demandait un participant au débat en s'adressant aux représentants des partis ?

D'autres participants (et même des représentants politiques eux-mêmes) sont moins optimistes :



il ne faut pas croire que les souhaits des partis politiques, même s'ils sont nombreux à défendre un même projet, se traduisent automatiquement par des votes favorables au Parlement. « *C'est du show tant qu'ils savent que le rapport de force n'est pas suffisant pour obtenir le changement* », a-t-on entendu dans la salle. D'où l'importance de la pression de l'opinion publique, seul élément qui peut éventuellement faire bouger politiquement les choses.

Daniel Puissant (RJF) et Monique Van Dieren

1. Dans le cadre des élections de mai dernier, le Réseau pour la Justice Fiscale (RJF) et son homologue néerlandophone (FAN) ont rédigé un memorandum avec l'ensemble de leurs revendications aux niveaux belge et européen. Ils ont ensuite interrogé les partis politiques pour connaître leur opinion sur l'ensemble de ces revendications. Ces documents sont disponibles aux Equipes Populaires ou téléchargeables sur www.hetgrotegeld.be

POUR UNE GLOBALISATION JUSTE, LES PROPOSITIONS DU RJF

- Lever complètement le secret bancaire fiscal et établir un cadastre du patrimoine financier
- Taxer les plus-values financières comme les autres revenus financiers
- Limiter les possibilités de passage en société
- Taxer plus équitablement les revenus immobiliers
- Améliorer la progressivité de l'impôt
- Faire appel à la recherche universitaire pour réaliser une étude d'impact

POUR AMÉLIORER LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT, LES PROPOSITIONS DU RJF :

- Augmenter la quotité exemptée d'impôt, ce qui profiterait surtout aux revenus faibles et moyens ;
- Rehausser les tranches intermédiaires du barème de l'IPP, en vue d'alléger les revenus moyens ;
- Réintroduire, dans le barème de l'IPP, les taux les plus élevés qui existaient dans le passé.

LES BELGES PLÉBISCITENT UNE TAXATION DES PATRIMOINES

Le récent sondage IPSOS réalisé pour le CNCD-11.11.11 confirme le soutien des Belges à un impôt sur la fortune, de manière largement majoritaire tant au Nord qu'au Sud du pays. Un sondage LLB en 2012 donnait déjà environ 70% de soutien à une telle mesure. Cette mesure est-elle praticable... et souhaitée par le monde politique ?
Éléments de réponse.



Selon le dernier sondage du CNCD, 73% des Belges sont favorables à l'instauration d'un impôt européen de 1% sur les patrimoines des ménages supérieurs à 1 million d'euros. Seuls 10% y sont opposés. En conclusion, le CNCD constate que « les Belges demandent plus de justice fiscale, en taxant moins les revenus du travail et en taxant davantage les hauts patrimoines, les revenus du capital et les comportements polluants... les Belges ont le sentiment que le système fiscal du pays est plutôt inégalitaire, et ce sentiment est partagé des deux côtés de la frontière linguistique ».

Bon nombre d'associations regroupées dans le Réseau pour la justice fiscale (RJF) et son pendant néerlandophone Financieel Aktie Netwerk (FAN)¹, ont inscrit la revendication d'un impôt sur la fortune depuis de nombreuses années.

Des inégalités croissantes de revenus et de patrimoines

Au niveau mondial, le fossé se creuse. La richesse mondiale se concentre sur le 1% le plus riche, comme l'ont rappelé les rapports d'Oxfam publiés chaque année à l'ouverture du Forum de Davos : la petite classe moyenne s'appauvrit, une classe de précaires (nouveaux pauvres et travailleurs pauvres) est apparue. Les travaux de Piketty et G. Zucman, ainsi que ceux d'économistes britanniques et américains ont permis de mettre en évidence ces disparités de revenus croissantes dans la plupart des pays de la planète².

Entre 1975 et 2014, la part des salaires dans le PIB pour l'ensemble des pays développés a diminué de manière constante, passant de près de 70% à un peu plus de 50%, au profit du capi-

tal !³En ce qui concerne les revenus en Belgique, l'apparition des « gilets jaunes » mais aussi les actions syndicales concernant le financement de la Sécurité sociale, marquent une perception accrue du problème du pouvoir d'achat des ménages les plus faibles. Un Belge sur 5 a des difficultés à boucler les fins de mois.⁴ Le saut d'index et le blocage des salaires décidés par le gouvernement Michel en sont un des éléments pour la Belgique. Le Tax shift pour les bas salaires constituant une bonne nouvelle certes pour les salariés visés, mais aussi pour les bénéficiaires des sociétés et donc pour leurs propriétaires et/ou actionnaires !

Ainsi en 2017, les salaires des dirigeants de société et les dividendes accordés aux actionnaires grimpent avec les bénéfices des sociétés : pour l'ensemble des sociétés cotées à Bruxelles + 112% (soit 17 milliards d'euros). Les n°1 des entreprises du Bel 20 empochaient en moyenne chacun 2,16 millions d'euros (+2,1%) et atteignaient tous ensemble 12,5 milliards d'euros.⁵En 2018, Carlos Brito

d'AB InBev gagnait 92 fois la rémunération moyenne de ses salariés située à 24.000 euros par an⁶.

En 10 ans, les dividendes versés aux actionnaires par les entreprises dans le monde ont doublé⁷. Aux Etats-Unis en 2018, plus de 500 milliards \$, en Grande-Bretagne près de 100 milliards \$, en France 60 milliards \$⁸. La Belgique occupait la huitième place dans le classement des dividendes des multinationales européennes.

En ce qui concerne les patrimoines, si l'on ajoute la croissance des prix de l'immobilier (qui constitue environ la moitié du patrimoine des Belges) et la hausse des marchés d'actions et des dividendes, on a pu constater une hausse continue des patrimoines des ménages belges depuis 2008, en augmentation d'un tiers en 10 ans, dépassant en moyenne les 400.000 euros par ménage⁹ ! Mais bien sûr, cette hausse moyenne profite avant tout aux plus aisés. ►

LA CONCENTRATION DE LA RICHESSE EN BELGIQUE ET SES APPROXIMATIONS

En Belgique, vu l'existence du secret bancaire fiscal jusqu'ici assoupli et non supprimé, et en l'absence de transparence et donc d'un cadastre sur les fortunes, il est difficile d'obtenir des informations sur la valeur réelle des patrimoines des ménages.

Cependant, diverses études permettent d'avoir une idée de la concentration des richesses et patrimoines des Belges. Selon la **Banque Nationale de Belgique**¹, les 20% les plus riches possèdent 59% du patrimoine et 44% des revenus globaux. En 2018, 112.600 personnes détenaient ensemble 271,2 milliards €. De 800 à 900 personnes détenaient chacune plus de 25 millions €².

11% des ménages détiennent des actions cotées en Bourse. 80% de la valeur de ces actions sont également dans les mains des 10% les plus fortunés.

Sur base d'une **enquête déclarative européenne**³, les bases de données de 2010 et 2014 révèlent que le top 10 des fortunes possèdent plus de 40% de la fortune totale en Belgique et le 1% plus de 12%.

Selon une autre étude de l'**Université d'Anvers**⁴, le 1% des ménages les plus riches avec 2,2 millions d'euros net, pourraient détenir jusqu'à 18 à 20% des patrimoines, soit un cinquième du total.

Pour **Oxfam** en 2017, les 10% les plus riches possédaient la moitié du patrimoine global des ménages belges⁵.

Selon **Marco Van Hees** (député PTB), le 1% le plus riche possédait plus que les 60% les plus pauvres en 2013, soit plus de 375 milliards d'euros.⁶ Tout au sommet, les familles milliardaires (Boël, Frère, de Spoelberg, Solvay, Ackermans, van Haaren...) s'appuyant pour la plupart sur des Holdings⁷, sont passées de une en 2000 à 27 en 2018, détenant ensemble 100 milliards d'euros... avec des taux d'imposition proche du zéro. Rien qu'entre 2014 et 2018, avec le gouvernement Michel, leur nombre a doublé.

1. Les Belges sont riches, mais qu'y a-t-il dans le coffre ?, Dominique Berns, *Le Soir*, 12 janvier 2018

2. Voir l'enquête européenne sur base déclarative (HFCS) de la BCE (2016) reprise par la BNB <https://www.nbb.be/fr/articles/la-repartition-dupatrimoine-en-belgique-premiers-resultats-de-la-seconde-vague-de-la>

3. HFCS - Household Finance and Consumption Survey. Enquête faite auprès des personnes elles-mêmes et dont les résultats sont donc basés sur leurs propres déclarations, sous-estimant pour diverses autres raisons la richesse des plus hautes fortunes.

4. De verdeling van de vermogens in België : een actualisering, Sarah Kuypers, Ive Marx, CSB juin 2017 ; voir aussi La répartition du Patrimoine en Belgique après HFCS 2, Philippe Du Caju, 2016

5. *La Libre Belgique* 10 janvier 2017

6. Archive PTB11 décembre 2018 ; voir aussi sur tout ceci, Les gros patrimoines en Belgique - www.lesgrossesfortunes.be

7. Holding, société dont l'activité principale est de gérer des participations en actions, exonérée de taxes en Belgique tant sur les dividendes perçus que sur leurs plus-values sur actions (achat/vente).

► **L'injustice fiscale belge et les facilités accordées aux plus fortunés**

L'origine de la concentration de la richesse aux mains de quelques fortunés est à trouver (outre un contexte mondialisé dérégulé favorable aux opérations financières) dans un contexte fiscal de plus en plus favorable pour les détenteurs de capitaux, spécialement en Belgique.

Suivant les études de Decoster¹⁰, 15% des revenus potentiellement imposables ne sont pas visibles dans les déclarations fiscales belges, soit pour l'année 2013, 40 milliards sur 264 !

Comment l'expliquer ? L'origine de cette disparition est multiple : la plus évidente est celle qui taxe les dividendes. La taxation est immédiate dès le paiement (précompte) et celle-ci est libératoire : on ne la reprend pas lors de la déclaration fiscale du particulier. Cette disposition permet de ne pas additionner ces revenus aux autres revenus. Il n'y a donc pas ici globalisation des revenus réels (travail + immobilier + capital). Comme on peut estimer que les actions sont à 80% dans les mains des 10% les plus fortunés, on comprend comment ce précompte libératoire avantage les plus fortunés, en évitant de les taxer sur leurs revenus réels.

Contribuant à ce déséquilibre fiscal entre citoyens, il faut encore ajouter toujours en Belgique, la suppression des tranches supérieures d'imposition à l'IPP. Au total, par diverses mesures, la progressivité de l'impôt s'est vue fortement réduite, apparentant celle-ci à une sorte de flat Tax : une proportion de prélèvements égale pour tous quels que soient leurs revenus.

On doit ajouter enfin les pertes en recettes fiscales dues à la fraude et à l'évasion fiscale,



estimées à plus de 20 milliards d'euros et accessibles aux plus nantis, grâce aux services d'avocats spécialisés et de bureaux de conseils et d'audit comme les Big Four, peu combattues par nos gouvernements successifs, ni non plus au niveau européen ! La Belgique est en effet une terre d'asile des Français et des Hollandais fortunés, spécialement désireux de léguer leurs entreprises à leurs descendants, puisque rappelons-le, en Belgique (pratiquement exception européenne), on n'y taxe pas les plus-values sur cession d'actifs.

Le préalable à l'ISF : un cadastre des fortunes

La dernière protection des plus fortunés, c'est le **secret bancaire** belge et ce qu'il en reste. Certes, le secret bancaire a été assoupli : un point de contact central a été établi au niveau de la Banque nationale. Les banques doivent y déclarer annuellement les noms et n° des titulaires de compte, permettant ainsi aux employés du fisc en cas de suspicion ou indices d'irrégularité d'avoir accès à des informations plus détaillées auprès des banques elles-mêmes. Cette procédure liée au bon vouloir du chef de service aux Finances et à celui des banques est lente, reste peu utilisée sauf en cas d'évidence de délits. Ceci n'assure pas du tout la transparence des fortunes financières nécessaire à l'établissement d'un impôt sur la fortune.

On peut penser qu'il y a là une anomalie « belge ». En Hollande, il n'y a pas de secret bancaire fiscal et chaque année, tous les ménages paient une contribution sur leur richesse. En France, les banques transmettent chaque année au fisc toutes leurs données bancaires et l'Allemagne a élargi les compétences administratives en matière d'accès aux données bancaires. Le taux de fraude dans ces pays est inférieur à celui de la Belgique. Si les exemples de ces pays étaient suivis, on estime de 7 à 8 milliards € la somme qui reviendrait

QUEL IMPÔT SUR LA FORTUNE ET QUI LE SOUTIENT ?

Les Réseaux RJF et FAN demandent dans leur Mémoire un impôt progressif sur les patrimoines supérieurs à un million d'euros (habitation personnelle non comprise). Ils ont interrogé les partis politiques par rapport à cette proposition.

Le PS, dans sa réponse, indique qu'il est favorable à une taxation progressive et tranches à partir de 1,25 million d'euros (hors habitation personnelle et activité professionnelle) ; Ecolo retient des taux de 1% à 1,5% sous les mêmes conditions ; le PTB propose des taux de 1 à 3% et exonération plafonnée pour maison d'habitation et activité professionnelle ; DéFI, s'y oppose, mais veut globaliser les revenus mobiliers et immobiliers. Pour le cdH, c'est une fausse bonne idée, mieux vaudrait imposer seulement l'ensemble des revenus du patrimoine. Pour le MR, ce n'est pas efficace et cela conduira à une fuite des capitaux.



au Trésor de l'Etat. Les réseaux RJF/FAN dans leur Mémoire ont demandé un registre précis et exhaustif des patrimoines des citoyens, qui puisse répondre à cette question. Des parlementaires Ecolo ont déposé une proposition de loi allant dans ce sens¹¹. Le PS et le PTB y sont favorables ; le cdH est favorable à une pleine transparence par rapport à l'administration, sans nuire à la protection de la vie privée. Pour le MR et DéFI, c'est non sans justification.

Pourtant, des éléments d'un cadastre des fortunes existent déjà : cadastre immobilier, enregistrement du parc automobile, le point central des comptes bancaires au niveau de la BNB, le registre des propriétaires de sociétés UBO... Où est la volonté politique permettant d'unifier l'ensemble des divers éléments pouvant servir à établir un cadastre des fortunes ? Ou préfère-t-on continuer à se voiler la face devant les inégalités existantes et des injustices fiscales croissantes ?

Est-ce d'actualité ?

Le contexte économique international, pousse à un tel impôt sur les plus fortunés : Christine Lagarde, ancienne présidente du FMI et actuelle présidente de la BCE, face au ralentissement de la croissance d'économies développées qui reposent sur la consommation, s'est permis en 2018, de **critiquer le dogme économique** qui prévaut généralement : à savoir qu'il faut avantager les détenteurs de capitaux dans l'espoir qu'ils vont investir cet argent et que comme par magie, il s'en suivra « **un ruissellement de richesses** » vers les plus faibles. Cette théorie ne semble nulle part se produire.

C'est l'occasion de rappeler comme l'a fait l'économiste libéral belge Paul De Grauwe¹² que dans d'autres temps, après la grande crise de 1930, le président Roosevelt aux USA a imposé aux plus gros revenus un taux de taxation de 79% en 1936. **En 1970, ce taux était encore de**

70% aux Etats-Unis.

Comme l'a déclaré également Thomas Piketty, cela n'a pas tué le capitalisme... Il dénonce dans cette accumulation de richesses, une classe de « rentiers », peu enclins à faire « travailler » leur argent au profit de la société. Au sein de la gauche du parti démocrate aux USA ainsi qu'en Allemagne, des voix importantes se font entendre pour réclamer un impôt sur la fortune. En résumé, il ne s'agit pas de taxer plus, mais de taxer avec justice. Aux épaules les plus larges, il doit être demandé un effort en proportion de leurs capacités, comme l'a établi la Déclaration de Droits de l'Homme de 1789 (art. 13), à la suite d'un autre ras-le-bol fiscal.

François Gobbe, Kairos Europe WB

1. RJF www.lesgrossesfortunes.be
FAN www.hetgrotegeld.be
2. Rapport sur les inégalités mondiales, coord. Alvarado, Chancel, Piketty, Saez, Zucman, Seuil, 2018 (524pp); Capital et idéologie, T. Piketty, Seuil 2019 (1198pp)
3. Distribution et redistribution des revenus, C. Valenduc, CRISP n° 2346-47 (2017), p.23
4. Enquête EU-SILC, *L'Echo*, 29 janvier 2019
5. Généreux dividendes après une année faste, Serge Mampaey, *L'Echo*, 31 mars 2018, p.22
6. Stefaan Michielsen, *L'Echo*, 6 avril 2019
7. En 10 ans, les dividendes versés dans le monde ont doublé, Marc Collet, *L'Echo*, 18 février 2019
8. Les vraies frontières du partage de la valeur, Pierre-Yves Gomez, *Le Monde*, 26 janvier 2019
9. Wouter Vervenne, *L'Echo*, 13 avril 2017
10. Estimate of the evolution of Top income shares in Belgium from 1990-2013, Decoster et alii, Discussion Paper 17-18 (2017)
11. Proposition de loi portant création d'un registre patrimonial, G. Gilkinet, Kristof Calvo et consorts, 10 janvier 2019, 54K3451
12. Les inégalités pervertissent la démocratie, Paul De Grauwe, *Imagine* janvier/février 2018, p.82 ; Les riches paient-ils trop peu d'impôts ?, Paul De Grauwe, *Le Soir*, 9 janvier 2019

POUR UN IMPÔT SUR LA FORTUNE : LES PROPOSITIONS DU RJF

- Un cadastre (registre) précis et exhaustif des patrimoines des citoyens, qui puisse servir à prendre des décisions de bonne gouvernance en matière fiscale, économique et budgétaire en bonne connaissance de cause ;
- Un impôt progressif sur les patrimoines supérieurs à un million d'euros (habitation personnelle non comprise).

DÉMONTONS LES MOTS TABOUS DE LA FISCALITÉ

Marie-Hélène Ska est Secrétaire générale de la Confédération des syndicats chrétiens. Nous lui avons demandé comment la confédération qu'elle dirige se positionne en matière de fiscalité. Pour le syndicat, ministre du Budget et ministre des Finances n'ont pas forcément compris qu'on attendait d'eux des pistes pour financer les services publics et la sécurité sociale. N'auraient-ils pas plutôt tendance à trouver des pistes contribuant à les... définancer ?



M.H. Ska

■ **Contrastes : Quel lien faites-vous entre la mission du syndicat et la justice fiscale ?**

□ **Marie-Hélène Ska** : Une fiscalité juste est indispensable et s'inscrit au cœur du combat ouvrier. Cela n'aurait pas de sens de défendre l'emploi et les conditions de travail alors que, dans le même temps, l'argent pour financer cela à travers la richesse produite s'envolerait dans la fraude et l'évasion fiscales.

Trop souvent, les débats sur le sujet paraissent très techniques. Très peu répondent à la question : « A quoi sert la fiscalité ? » Pour nous, c'est la somme des contributions de chacune et chacun d'entre nous pour financer les biens communs, les fonctions collectives et les fonctions publiques. Je ne séparerais pas la TVA, l'impôt des sociétés, des personnes physiques, des contributions, etc. Ce doit être un ensemble des moyens financiers mis dans un pot commun pour financer des écoles, des hôpi-

taux, des services publics, des transports en commun mais aussi la culture, l'éducation permanente... Auparavant, on pouvait voir sur sa déclaration fiscale la répartition des différents postes auxquels étaient destinés les impôts, actuellement. Avec Tax On Web, on perd cette information, et donc on ne voit plus aussi clairement l'utilité de l'impôt.

Nous considérons au MOC, à la CSC, aux Equipes Populaires... que la fiscalité n'est pas une affaire d'experts. Parler de fiscalité, c'est dire quelle société nous voulons. Une société est plus qu'une somme d'individus rationnels ou l'organisation d'échanges commerciaux. Il faut rappeler souvent que le débat doit intégrer une réflexion sur la manière dont on construit les choses ensemble. Trop souvent, il tourne autour d'équations économiques. Il s'agit d'un enjeu majeur pour une organisation syndicale et pour un mouvement social.

■ **Quels sont les conséquences de cette confiscation du débat par les experts ?**

□ Laisser la fiscalité dans les mains des experts laisse entendre que l'affaire est très compliquée, qu'elle n'est pas compréhensible par le plus grand nombre. Et l'utilisation des mots est trompeuse. Il est important de nommer les choses convenablement. « Fiscalité », ce n'est pas un gros mot...

Il est frappant de constater que ce qu'on appelait jadis une déclaration de contribution est devenu aujourd'hui une déclaration d'impôts. Ce n'est pas la même chose de parler de taxe que de parler de contributions. Souvenez-vous, du milieu des années 80 au milieu des années 2000, il était beaucoup question de la « rage

taxatoire ». Encore une expression très connotée négativement ! Aujourd'hui, la Déclaration de politique régionale wallonne se termine par ces mots magiques : « *Il n'y aura aucun impôt nouveau sur la période 2019-2024* ». Comment alors développer des politiques nouvelles si, à un moment donné, on ne se penche pas sur le type de contributions souhaitées ? Or, il semble que cela soit tabou. Reparler du modèle de société que nous voulons, c'est lever ce tabou selon lequel « *il faut limiter la pression fiscale* ». Cela ne veut pas dire qu'il faut faire tout et n'importe quoi ; il faut bien sûr continuer à évaluer ce qui est fait, à regarder ce qui est prioritaire.

Vie privée : une notion à géométrie variable

■ **On l'a compris, le vocabulaire utilisé induit une certaine vision de la fiscalité. Y aurait-il d'autres mots ou concepts qui, s'insinuant dans le débat, contribuent à brouiller les pistes ?**

□ Oui, par exemple ce qui concerne la notion de vie privée. On constate que dès qu'on aborde l'idée d'une globalisation des revenus ou d'impôt sur la fortune, on soulève la crainte de devoir dire ce que l'on possède ; ce qui, dans le chef de certains, s'opposerait à la notion de respect de la vie privée. Or, nous sommes bien placés aux Equipes Populaires, à la CSC... pour savoir que la notion de vie privée n'est pas la même pour tous. Un allocataire social ou un pensionné qui éprouverait des difficultés à payer ses factures énergétiques et qui solliciterait une aide du CPAS ferait l'objet d'une enquête fouillée destinée à savoir avec qui il vit, quelles sont ses ressources - toutes ses ressources -, s'il est propriétaire ou pas... Et de manière générale, les revenus des salariés et bénéficiaires d'allocations de chômage ou de maladie sont tous connus du fisc. Cet argument de respect de la vie privée est surtout brandi par les personnes qui bénéficient de gros revenus ou ont beaucoup de ressources en dehors de leur travail salarié ; ceux qui ont peu ne sont pas censés avoir une vie privée.

■ **Cet argument du respect de la vie privée en matière de déclaration de ce que l'on possède serait donc une entrave à une plus grande égalité en matière fiscale, telle que la globalisation des revenus ?**

□ Oui, mais d'autres notions sont aussi problématiques. Il est vrai qu'il faut savoir de quels types de revenus on parle, savoir com-

ment les comptabiliser. Or, l'actualité récente nous montre que la transparence des dépenses et des recettes fiscales ne va pas forcément de soi. Il est possible de sortir 14 millions d'euros d'une comptabilité sans que personne ne le remarque [allusion à l'affaire Nethys]... On peut publier des décrets sur la transparence mais on peut se demander comment ils sont appliqués sur le terrain... Souhaiter contrôler les « Gafam » - Google, Amazon, Apple... - est une chose, mais lorsqu'on voit qu'il est difficile de contrôler les intercommunales, on peut imaginer qu'il va être bien difficile de réguler la finance qui, aujourd'hui, dépasse l'économie des Etats...

■ **Comment faire entendre la voix de ceux qui ne sont pas invités au débat et qui pourtant en subissent des conséquences importantes dans leur quotidien ?**

□ Le débat sur la fiscalité doit aborder la question des inégalités. Elle nous tient à cœur. On ne peut pas accepter - et c'est vrai en Belgique mais aussi dans la plupart des pays d'Europe, en Bolivie, au Chili... - que certains vivent de plus en plus mal alors que les richesses créées n'ont jamais été aussi élevées et que les écarts de richesse se creusent de plus en plus. Et donc ces questions d'inégalités sont fondamentalement liées aux questions de justice sociale et de justice fiscale. C'est donc l'une des raisons qui nous mène à parler régulièrement de fiscalité.

■ **Qu'auriez-vous envie de dire encore au gouvernement qui prône l'austérité, invoquant les difficultés budgétaires dans lesquelles le pays est enlisé ?**

□ Quand on parle de fiscalité, on ne peut pas oublier la question du manque à gagner pour les pouvoirs publics. On entend beaucoup qu'il faut opter pour des solutions « gagnant-gagnant » (Win-Win). Quand on parle de Tax Shift ou d'avantages fiscaux, cela donne l'impression que tout le monde gagne, occultant systématiquement qu'il y aura un grand perdant : les pouvoirs publics et donc, les ressources de l'Etat. Il est ahurissant de voir que les gouvernements successifs, qu'ils soient de gauche, de droite ou du centre, acceptent de rogner eux-mêmes les propres recettes des institutions dont ils sont les garants : armée, transport, justice, finances... simplement au nom d'un « gagnant-gagnant » qui devient in fine un perdant : le citoyen et la cohésion sociale.

Les pouvoirs publics sont comme des joueurs de football qui tirent contre leur équipe ! Les ►

Le patrimoine de la personne la plus riche en Belgique est estimé à 17 milliards d'euros. Sur cette somme, il n'existe pas de norme salariale empêchant ces revenus d'augmenter de plus de 1,1% sur deux ans !



M.H. Ska

► pouvoirs publics renoncent à des mannes d'argent provenant des entreprises ou en accordant des cadeaux fiscaux qui favorisent les plus riches. Ils définancent eux-mêmes les fonctions dont ils sont censés garantir l'exercice. Les acteurs de la justice, les hôpitaux, la culture, les écoles, le secteur de l'éducation permanente en sont réduits à déplorer en permanence un manque de moyens pour remplir leurs missions.

Depuis quelques mois, on parle de plus en plus d'interdépendance entre la justice fiscale et la justice climatique. Comment la CSC se situe-t-elle par rapport à cette interdépendance ?

Pour nous, justice fiscale et justice climatique sont indissociables. Aujourd'hui, les personnes les plus en difficulté sont celles qui vivent dans des habitations mal ou pas isolées dont elles sont locataires, qui ne bénéficient pas de voiture de société, qui vivent dans une région peu desservie par les transports en commun, dont la santé est précaire... Bref, ce sont des personnes pour qui les fins de mois sont difficiles et qui sont aussi les plus fragiles par rapport aux enjeux de la transition climatique.

On ne résoudra cette réalité qu'à travers l'action des pouvoirs publics. Ils doivent tendre en priorité à ne laisser personne au bord du chemin, surtout pas celles et ceux qui ont le moins aujourd'hui. Est-il logique de continuer à donner des primes aux propriétaires de villas quatre façades pour installer des panneaux photovoltaïques et, dans le même temps, ne rien faire pour améliorer l'isolation des logements sociaux et autres logements mis en location ? Ce n'est pas ainsi qu'on convaincra de l'urgence de la transition écologique. Par contre, si les moyens des pouvoirs publics, c'est-à-dire les contributions que nous mettons vous et moi pour favoriser la transition, servent en priorité à rénover des logements mal isolés pour réduire la facture énergétique de ceux-ci, les plus fragiles deviendront de fervents promoteurs d'une transition climatique.

On peut évoquer aussi d'autres secteurs comme celui des transports qui nécessite aussi de faire des choix en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire... Veut-on continuer à favoriser l'utilisation de la voiture de société, ou décidera-t-on de réinvestir dans du transport public performant ? Est-il normal que les camions qui traversent notre pays ne paient pas un euro sur le financement des infrastructures ? Il est clair qu'en désinvestissant comme on le fait aujourd'hui dans le chemin de fer, des personnes continueront à prendre un avion pour faire de courts trajets.

Ayons donc un débat sur la justice fiscale qui aille de pair avec la justice climatique. Alors, nous nous engagerons vers la société que nous voulons, qui s'attaque aux inégalités. Voilà ce que nous attendons de la fiscalité, en tant qu'organisation syndicale et en tant que mouvement social.

La progressivité de l'impôt fait débat

■ **Parlons de la globalisation des revenus. Pour la CSC, comment la rendre praticable et comment en faire un réel outil pour une justice fiscale ?**

□ Parler de la fiscalité, c'est connaître l'ensemble des revenus et donc, il faut améliorer cette connaissance pour pouvoir les globaliser. A la CSC, nous avons l'habitude de dire « un euro égale un euro ». Qu'il soit acquis via un salaire, une pension, un gain au lotto, un revenu locatif, une allocation de l'INAMI... A partir de là, globalisons l'ensemble des revenus et faisons jouer la progressivité. Mais cette progressivité suscite toujours beaucoup de débats et de contestations. Pour la plupart d'entre nous, les revenus sont essentiellement liés au travail ou à une allocation, une pension, parfois une habitation quand on a la chance d'en posséder une, parfois un compte épargne, une assurance vie... Mais rien de plus. En globalisant les revenus, une réelle progressivité pourrait être appliquée sur l'ensemble de ceux-ci, mais également sur les revenus du capital et de l'immobilier. Dans la plupart des cas, cela amènerait à imposer moins les revenus les plus bas et les revenus du travail, et à imposer davantage les hauts revenus.

Par ailleurs, il y a encore un autre tabou, c'est celui des droits de succession. La justice fiscale doit s'exercer tout au long de la vie. Or, en Belgique, les droits de succession sont tabous. Ils contribuent à renforcer dramatiquement les inégalités. Nous contestons fondamentalement la notion de mérite. Il n'y a aucun mérite à gagner beaucoup ou pas d'argent. On ne choisit pas d'être malade, de travailler dans un secteur dans lequel les bénéficiaires sont planteurs et permettent d'octroyer des bonus à son personnel ou dans un secteur tel que l'éducation permanente qui ne permet pas ces pratiques. Il s'agit de choix mais pas d'un mérite lié à la personne. C'est vrai aussi pour les entreprises. Une grande entreprise peut réaliser de gros bénéfices tandis qu'une PME en dégagera moins, mais n'en aura pas moins de mérite. D'autant plus que le profit réalisé par une grande entreprise servira surtout les intérêts des actionnaires plutôt qu'à une redistribution pour les travailleurs.

**Propos recueillis par
Laurence Delperdange**

DEUX FACES D'UNE MÊME PIÈCE

Le montant estimé de la fraude et de l'évasion fiscales en Belgique est de 30,4 milliards d'euros par an. Si ces deux concepts ne recouvrent pas la même réalité, ils ont cependant des points communs. Les milliards qui échappent à l'impôt se retrouvent généralement dans les paradis fiscaux. Et ils privent les Etats d'énormes moyens financiers pour équilibrer leurs budgets et financer les politiques sociales.

Pour être plus précis, cette estimation de 30,4 milliards¹ n'est pas le montant de ce qui échappe à l'impôt et aux radars des contrôleurs, mais bien la perte de recettes fiscales que l'évasion et la fraude représentent pour les finances publiques. C'est dire l'ampleur du phénomène, qui reste par définition méconnu. Car s'il était connu (et s'il y avait une réelle volonté politique de le connaître), il serait beaucoup plus facile de le combattre...

Pour dire les choses de façon simple, on pourrait définir la **fraude fiscale** comme une infraction à la loi qui consiste à ne pas déclarer des revenus afin de payer moins d'impôt. Cette pratique est possible pour toute autre activité professionnelle que les emplois salariés, les revenus de ceux-ci étant connus de l'administration fiscale.

On parle aussi de fraude fiscale à propos du « travail au noir », les revenus touchés n'étant soumis à aucun versement de cotisation sociale ni à aucun impôt. Si le « travail au noir » constitue une fraude, il l'est à échelles multiples, allant d'un faible montant d'un paiement sans facture à son électricien jusqu'à une véritable fraude à « grande échelle » organisée, comme l'ont montré certains scandales dans le secteur de la construction.

L'évasion fiscale, c'est l'utilisation de failles (volontaires ou non) dans les législations nationales et internationales qui permettent à des personnes fortunées et à des grosses sociétés de cacher leurs revenus dans un pays (gé-

néralement un paradis fiscal) afin qu'ils soient moins, voire pas du tout taxés.

Ceux qui exercent ou soutiennent ce type de pratiques appellent cela de « l'optimisation fiscale » pour se donner bonne conscience... ou draper leurs agissements dans l'habit de la légalité. Mais ce qui est légal -et ce ne l'est pas toujours-, n'est pas pour autant légitime, et encore moins éthique lorsqu'il s'agit de se servir des failles de la législation pour contourner la loi, échapper aux contrôles radars et ce faisant, détourner complètement l'esprit de la loi. Pour Christian Savestre², « *la prétendue légalité de l'évasion fiscale, c'est l'affaire de lois scélérates fréquentes dans l'histoire. En France, sous le régime de Vichy, la loi c'était de dénoncer les Juifs !* »

La fraude, c'est l'évasion du pauvre

Il n'existe pas de données qui établissent clairement la répartition fraude/évasion. Le chiffre cité recouvre les deux. Mais, poursuit Christian Savestre, « *c'est la même chose ! Sauf pour ceux qui martèlent qu'il y aurait une évasion fiscale légale et une évasion fiscale illégale (la fraude). Toutes les deux sont illégitimes. C'est cela l'important. Et pour l'essentiel, la fraude est le fait de celui qui ne peut se payer "l'évasion fiscale légale". D'une certaine manière, la fraude c'est l'évasion fiscale du pauvre ! Il faut vraiment être c... pour frauder quand on peut sévader!* »

Par souci de clarté, nous aborderons cependant les deux phénomènes (fraude et évasion) dans deux articles distincts (voir pages suivantes) car les mécanismes et les mesures pour les combattre se situent à des niveaux différents.

MVD

30,4 milliards d'euros par an d'évasion fiscale pour la Belgique, c'est 83,3 millions d'euros par jour, 964 euros par seconde, 6,5% du PIB annuel.

On nous parle très souvent de l'importance catastrophique du déficit public de l'Etat fédéral belge : environ 8,7 milliards d'euros en 2019, 12 milliards prévus en 2020. Sans évasion fiscale, ce déficit public, prétexte à des mesures austéritaires de toutes sortes, se transformerait donc en excédent. Quant à la dette publique de notre pays qui s'accroît de 485 euros par seconde, on sait maintenant qu'elle devrait diminuer de 479 euros par seconde puisque l'évasion fiscale s'élève elle à... 964 euros par seconde !

1. L'évasion fiscale, c'est chaque année 1.000 milliards d'euros pour l'Union européenne, 100 milliards d'euros pour la France et 30,4 milliards d'euros pour la Belgique. Ces chiffres ont été évalués dans le cadre d'une étude réalisée pour le compte du groupe des socialistes et démocrates (S&D) du Parlement européen, dévoilée le 23/01/2019.

2. Christian Savestre est membre d'Attac et chroniqueur au média *Pour écrire la liberté*.

ILS FRAUDENT... NOUS PERDONS !



La fraude fiscale est parfois présentée comme « le sport national ». C'est une image sympathique mais erronée d'un phénomène qui prive les pouvoirs publics de moyens budgétaires importants et accroît les inégalités. Pourtant, l'arsenal administratif et judiciaire existe pour le combattre. Mais lui donne-t-on les moyens d'égaliser les sportifs professionnels de haut vol ?

Bien sûr, le mal n'est pas strictement belge. Loin de là. Tant la fraude que l'évasion fiscale sont répandues à travers toute la planète. Si diverses études mettent en avant des chiffres qui donnent le tournis, ils sont sans doute sous-évalués, ces pratiques étant, par nature, dissimulées par leurs auteurs. Nous parlerons ici essentiellement de la fraude fiscale. L'évasion fiscale fait, par ailleurs, l'objet de l'article suivant.

Un sport de combat

Il est évidemment impossible de disposer du montant exact de la fraude fiscale. Cependant, le montant annuel de 20 à 30 milliards est considéré comme tout à fait vraisemblable par la plupart des observateurs (voir page précédente). A titre de comparaison, relevait le député Ecolo Georges Gilkinet, l'ensemble des recettes annuelles de l'impôt des personnes physiques s'élève à 50 milliards et le budget de la sécurité sociale à 100 milliards. A ce jeu, les perdants sont ceux qui sont en bas de l'échelle des revenus car la fraude prive, chaque année, les pouvoirs publics de montants importants qui pourraient être affectés à des politiques sociales et à une répartition plus équitable des revenus.

Si frauder le fisc est présenté comme un sport pratiqué par tous, cela nécessite des nuances importantes. Même si beaucoup vont utiliser des formules toutes faites comme « les petits ruisseaux font les grandes rivières », il est difficile de comparer le non-paiement de la TVA d'un particulier à son plombier pour un petit dépannage à la fraude à grande échelle organisée par les individus et sociétés qui

sont les plus riches. Mais si la fraude est un sport, il est sans nul doute un sport de combat car il boxe et bafoue les intérêts des peuples, booste les politiques d'austérité et accroît les inégalités.

Pour arrêter l'hémorragie, il existe en théorie de nombreux organismes pour contrôler et sanctionner la fraude fiscale : l'administration fiscale, la police financière, la justice pénale, ainsi qu'une série de services mixtes ou indépendants. Cependant, leurs moyens humains et financiers se réduisent fortement, les mettant de plus en plus hors jeu face à l'ingénierie fiscale et aux machines de guerre déployées par les entreprises et les gros patrimoines pour défendre leurs intérêts.

L'administration fiscale en souffrance

Depuis plusieurs années, les syndicats du ministère des Finances dénoncent la diminution drastique du nombre de contrôleurs qui, de 2012 à 2018 sont passés de 4.721 à 2.715, ce qui représente une diminution de plus de 40%.¹

Bien que le phénomène se vérifie dans l'ensemble des administrations publiques, avec une réduction globale du personnel fédéral d'environ 13% en 10 ans, c'est aux Finances que l'on compte le plus de pertes.

Le SPF Finances est composé de différents services. Les contrôleurs fiscaux travaillent à l'**Administration Générale de la Fiscalité (AGFisc)**, qui a pour objectif de garantir le calcul correct des impôts et d'effectuer les contrôles. Au sein du ministère des Finances,

c'est l'AGFisc qui a subi la plus grande perte de personnel, passant de 10.623 agents en 2010, à 8.174 en 2018, soit une baisse de plus de 25% en 8 ans. *“Comment expliquer, au nom de la réduction des dépenses, une baisse d'effectif dans une administration rentable ?”*, s'indigne Eric Brisbois, porte-parole du syndicat UNSP Finances. D'après lui, cette baisse des contrôles aurait provoqué une perte d'environ 900 millions d'euros par an en recettes fiscales.

Et même lorsqu'une fraude est établie, il est souvent difficile de mettre la main sur les sommes réclamées. Il y a en effet une grande différence entre les montants “redressés” (ce que le fisc exige suite à un contrôle) et les montants “recouverts” (ce qui est réellement perçu). Les principales raisons de cette non-perception sont la faillite, la mise en liquidation, la réorganisation judiciaire et l'insolvabilité. Contrairement à ce qu'avait annoncé le précédent gouvernement, les montants récupérés grâce à la lutte contre la fraude fiscale ont été à leur niveau le plus bas ces cinq dernières années. Sur les 2,1 milliards de redressement fiscal réclamés pour l'année 2017, il n'y a que 311 millions, c'est-à-dire à peine 12% qui ont été réellement récupérés. Beaucoup moins que la moyenne déjà très basse de 21%.²

Toujours au sein de l'administration fiscale, c'est l'**Inspection spéciale des impôts (ISI)** qui est chargée de traquer la fraude fiscale dite « grave et organisée ». Les gros poissons, donc. Ses 600 contrôleurs traitent environ 2.000 dossiers par an. Impôts sur le revenu, fraudes à la TVA, aux quotas carbone, à la résidence fictive à l'étranger... L'ISI est compétente pour tous types de fraudes et opère sur l'ensemble du territoire. Lorsque la fraude est avérée, l'ISI propose un accord au contribuable. En 2016, 85% des dossiers furent soldés par un accord. Mettre la main sur les sommes détournées représente déjà une victoire pour l'ISI. Mais les poursuites en justice sont quant à elles rarissimes.

La criminalité en col blanc

A côté de l'ISI, la **Cellule de Traitement des Informations Financières** (ou CTIF) est une institution indépendante, placée sous le double contrôle des ministres de la Justice et des Finances. Sa mission consiste à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Après une analyse minutieuse des transactions et lorsqu'elle constate des irrégularités, elle communique les informations au Parquet afin que celui-ci ouvre une enquête.

Selon l'ancien président de la CTIF Jean-Claude Delepière³, sur l'ensemble des dossiers transmis par la CTIF à la justice en 2018, la “fraude fiscale grave” ne représentait que 12% des cas. Cependant, en ce qui concerne les sommes en jeu, elle portait sur près de 573 millions d'euros, soit 40% du total des montants suspects, loin devant le trafic illicite d'armes, de biens et de marchandises (12%), la fraude sociale (11%) et le trafic de stupéfiants (2%). Pour Jean-Claude Delepière, ces chiffres sont cependant insatisfaisants. Entre 2009 et 2019, sur l'ensemble des 11.407 dossiers, seulement 179 ont abouti à une condamnation. Selon lui, la raison est toujours la même : les sections financières sont débordées et la priorité n'est pas mise sur ce genre d'affaires. *“Je ne pense pas qu'il y ait une réelle stratégie de lutte contre la délinquance financière organisée”*. Il précise cependant que le problème ne peut être réduit à une perspective strictement belge.

Il existe également au sein de la police fédérale belge un service dédié à la criminalité économique et financière (ou criminalité en “col blanc”) : l'**Office Central de Lutte contre la Délinquance Économique et Financière Organisée (OCDEFO)**. Composé de policiers et d'agents du fisc détachés, il dépend du ministère de l'Intérieur mais travaille en étroite collaboration avec l'ISI et constitue le “bras armé” de la Justice. Ce service belge, cité en exemple dans toute l'Europe, est peu connu du grand public. L'OCDEFO retrace les montages financiers, analyse le statut des sociétés, épiluche les bilans comptables et les historiques bancaires. Avec le mandat d'un juge, les enquêteurs peuvent également mettre un suspect sur écoute téléphonique et lancer des perquisitions à domicile ou sur un lieu de travail. Les agents de l'OCDEFO enquêtent sur des réseaux où les enjeux économiques peuvent être énormes.

Créé en 2001, ce service a permis d'endiguer le phénomène des “carrousel”, un système sophistiqué de fraude à la TVA. Grâce à l'étroite collaboration entre l'OCDEFO et l'ISI, les pertes annuelles enregistrées par l'État belge sont passées de 1,1 milliard d'euros en 2001 à moins de 50 millions aujourd'hui. En 2015, malgré ses bons résultats, l'OCDEFO a été menacé d'existence : *“Je crois que dans certains milieux, l'OCDEFO dérange. On s'intéresse parfois à des personnalités, à des grands financiers, voire à des réseaux politiques...”*, avoue Philippe Noppe, chef de service. L'OCDEFO a finalement été maintenu. ▶

FRAUDE SOCIALE ET FRAUDE FISCALE : DEUX POIDS, DEUX MESURES

La fraude dite sociale consiste essentiellement à toucher indûment des allocations sociales ou de bénéficier d'un montant trop important pour lesdites allocations. Parmi les situations les plus fréquentes, on rencontre le fait de bénéficier d'une allocation durant une période de travail ou la non-déclaration d'une cohabitation.

C'est ce type de situation que le gouvernement Michel avait décidé de combattre en prévoyant deux mesures qui consistaient à ne plus avoir à avertir d'un contrôle ou à vouloir surveiller la consommation énergétique des personnes en chômage...

Il faut bien constater que malgré un contrôle renforcé à l'encontre des personnes en chômage, le nombre de personnes « en situation de fraude » reste dérisoire. Pour l'année 2016, par exemple, les visites domiciliaires n'avaient relevé que 105 situations « irrégulières » de cohabitation. 2017 fut une année record avec un montant de recettes s'élevant à 266 millions d'euros. (Sources : RTBF)

LA BLANCHIMENT D'ARGENT SALE

La **transaction pénale** est un mode de règlement des litiges pénaux. Le ministère public peut proposer à l'auteur présumé d'une infraction de payer une somme d'argent, en échange de l'abandon total des poursuites, sans trace dans le casier judiciaire. La transaction pénale n'implique, légalement, aucune reconnaissance de culpabilité. La transaction pénale passe l'éponge sur les crimes fiscaux. Pour les plus pragmatiques au sein de la Justice et de l'administration fiscale, elle permet de désengorger les tribunaux et de récupérer un peu d'argent qui serait de toute manière perdu si le dossier traîne trop en justice. Mais la Cour constitutionnelle a estimé que la loi sur la transaction pénale viole le principe d'égalité et de non-discrimination.

Un autre mécanisme est prévu par le législateur, qui a pour objectif de rapatrier des capitaux ou valeurs mobilières non déclarés au fisc. Il s'agit de la **Déclaration libératoire unique** (DLU). Celle-ci permet aux contribuables belges de régulariser volontairement ces capitaux et de bénéficier d'une triple immunité (fiscale, sociale et pénale), moyennant le paiement d'une pénalité forfaitaire unique. Le but est de réduire la fraude et d'augmenter la base taxable, ce qui augmente les revenus de l'État. Une véritable **"amnistie fiscale"** qui avait commencé en 2004, le gouvernement insistait alors sur le caractère unique du mécanisme. Pourtant, plusieurs autres "vagues" de DLU ont été organisées, avec peu de résultats. On estime que seulement 5% du capital caché à l'étranger a été régularisé depuis la première DLU.

- Le dernier acteur important dans la lutte contre la fraude fiscale, c'est la **Justice**. Et son principal adversaire face à la criminalité financière, c'est le temps. En effet, trop d'affaires financières ne sont jamais jugées et s'éteignent pour cause de prescription des faits ou de dépassement du délai raisonnable. Certains cabinets d'avocats se seraient même spécialisés dans le maniement des procédures légales avec un seul objectif : jouer la montre.

Pour les matières économiques et financières, Le Conseil Supérieur de la Justice souligne le manque cruel d'enquêteurs et de magistrats spécialisés, l'engorgement des tribunaux, l'insuffisance de la capacité policière susceptible d'être affectée à des enquêtes complexes en matière fiscale ainsi que l'utilisation *"d'outils informatiques archaïques"* au sein de la Justice. Les parquets sont aujourd'hui débordés et les dossiers financiers ne sont pas la priorité.

Et dans les faits, combien des grands fraudeurs finissent-ils réellement en prison ? Le juge d'instruction Michel Claise confirme : *"À quelques exceptions près, il n'y a pas de fraudeurs fiscaux derrière les barreaux. Nous avons cependant de petits résultats, médiocres, mais des résultats quand même"*. De quels résultats parle-t-il ? La majorité des affaires de grande fraude fiscale traduites en justice (et qui n'arrivent pas à la prescription) ne se soldent ni par une peine de prison, ni par

un acquittement. Les "résultats" mentionnés par Michel Claise sont ceux de la transaction pénale (voir encadré).

Criminalité. Le mot est fort, mais pour Michel Claise, c'est bien de cela qu'il s'agit. Dans une interview accordée au magazine « Solidaire », à l'occasion de la sortie de son ouvrage⁴ sur la criminalité financière, il évoquait le fait que la fraude fiscale coûte 2000€ par an à chaque citoyen européen et que *« c'est ce que le citoyen n'a pas. La recherche scientifique, la culture, le combat social, l'enseignement... tout cela pourrait être mieux financé, mais l'argent va dans la poche des mafieux... »*. Il pose les questions du pourquoi et du comment et dénonce le démantèlement des outils de lutte contre la criminalité financière. Il rappelle que, chaque année, faute de moyens de l'administration fiscale et judiciaire, 20.000 dossiers sont classés sans suite.

Paul Blanjean et Monique Van Dieren

1. UF Infos, journal du syndicat UNSP Finances, septembre-octobre 2019.

2. Informations extraites du web-documentaire *La Fuite*, par Clément Deschamps et Laura Krings, publié sur www.alterechos.be

3. Cité dans le web-documentaire *La Fuite*.

4. Michel CLAISE, : « Essai sur la criminalité financière. Le club des Cassandre », Editions Racine, 2016.

Plus de la moitié de la fraude fiscale est pratiquée par les 10% les plus riches.

Pour en savoir plus : Regardez *La Fuite*



Nous vous conseillons vivement de consulter le web-documentaire *La fuite*. Réalisé par Clément Deschamps (textes) et Laura Krings (illustrations) dans le cadre d'un travail de fin de master en journalisme (ULB), ce documentaire très fouillé part à la rencontre des acteurs-clés de la lutte contre la fraude fiscale en Belgique. De nombreuses informations et citations de cet article en sont extraites.

LE CASSE DU SIÈCLE

L'évasion fiscale, c'est une perte de recettes fiscales par dizaines de milliards pour les Etats. Mais c'est aussi l'exercice d'une violence inouïe aussi froide qu'implacable par une extrême minorité, constituée de grandes entreprises et riches particuliers qui ont décidé de faire sécession d'avec l'extrême majorité de leurs concitoyens en ne consentant pas à l'impôt qu'ils devraient payer. Il s'agit en fait d'une volonté délibérée de « ne plus faire société » de la part de ceux qui détiennent la toute-puissance financière.



Imaginons ce que déclencherait une grève de l'impôt de la part de ceux qui y consentent, c'est-à-dire vous et nous ! Les puissants ne manqueraient pas de violemment stigmatiser la chose et de faire utiliser la force d'Etat pour briser la grève. Mais, c'est pourtant bien à une grève de l'impôt à laquelle se livrent ceux qui pratiquent la fraude et l'évasion fiscales à grande échelle ; un privilège qu'ils se sont octroyé, à leur usage exclusif et qu'un citoyen lambda n'a aucune chance de connaître. Si jamais nous étions tentés de le revendiquer, nous n'aurions strictement aucune possibilité d'y accéder : notre impôt est prélevé « à la source » par notre employeur... qui, lui, ne paie pas le sien s'il est une grande entreprise. Les gouvernants des Etats ont ainsi confié à leurs pilleurs la collecte de l'impôt de ceux qui ne peuvent sévader : une véritable machine infernale.

Lutte contre l'évasion fiscale : propagande ou réalité ?

A la suite de la crise financière et économique survenue en 2007/2008 (la plus grande crise du capitalisme depuis 1929), les grands de ce monde se réunissent dans le cadre d'un sommet du G20¹. Lors d'un discours devenu célèbre tenu à Toulon le 25/09/2008, l'un d'entre eux Nicolas Sarkozy, donne le ton en avant-première : « Il faut remettre à plat tout le système financier et monétaire mondial »... « L'autorégulation pour régler tous les problèmes, c'est fini. Le laissez-faire, c'est fini. Le marché qui a toujours

raison, c'est fini »... « La crise devrait amener à une restructuration de grande ampleur de tout le secteur financier mondial »... « Les paradis fiscaux, c'est terminé ».

Les scandales à répétition divulgués par des lanceurs d'alerte puis révélés par quelques journalistes indépendants démontrent à quel point ces propos (tous les puissants les tiennent) ne sont en fait que rodomontades destinées à anesthésier le citoyen : Offshore-leaks en avril 2013 et janvier 2014, Luxleaks en novembre 2014, Swissleaks en février 2015, Panama Papers en avril 2016, Paradise Papers en novembre 2017, Dubaï Papers en juillet 2018 à partir desquels est dévoilée pour la Belgique une filière d'évasion fiscale au sein de laquelle une oligarchie puissante (le Prince Henri de Croÿ et ses acolytes) a recours à des avocats fiscalistes et experts-comptables pour soustraire des milliards d'euros à la collectivité. En réalité, l'évasion fiscale ne cesse de croître d'année en année et cela depuis plusieurs décennies. Elle ruine les Etats, remet en cause le vivre ensemble et sape la démocratie.

Pourquoi l'évasion fiscale est-elle rendue possible ?

Les traités européens portent presque explicitement l'évasion fiscale dans leurs textes. En effet, le principe de concurrence fiscale y est érigé en dogme et l'Union européenne est même dotée d'une instance juridique faite pour sanctionner tout pays réfractaire : la Cour de jus-▶

► tice de l'Union européenne (CJUE). Pourtant, les traités actuels, tout comme l'interprétation qui en est faite par la CJUE, relèvent de choix idéologiques purement néolibéraux. Il est d'une hypocrisie totale de faire semblant de s'étonner que les 28 pays (devenus tout récemment 27) autour de la table n'arrivent pas à se mettre d'accord sur une nouvelle loi fiscale qui serait homogène et unique pour l'ensemble de l'Union européenne. La cause ? Les traités ! Et cela n'est pas être anti-européen que de le dire ; au contraire, c'est ne pas le dire qui est anti-européen. Il convient même de dénoncer tous les médias, politiques et économistes, qui, en mentant par omission et donc en entravant la bonne compréhension du problème par les peuples, entretiennent l'escroquerie généralisée. Parce qu'en continuant comme ça, en ne dénonçant pas cette aberration que constitue la concurrence fiscale, on fait le lit des régimes de droite et d'extrême droite qu'on voit peu à peu s'installer dans certains pays de l'Union européenne.

La concurrence fiscale, ça veut dire quoi ? Le principe de concurrence fiscale induit que les instances européennes considèrent que l'impôt est une charge comme une autre, comme votre facture d'électricité, comme votre facture de chauffage, comme vos fournitures de bureau... Il faut donc, ces charges, les réduire

au maximum. Mais l'impôt, ce n'est pas cela ! L'impôt, c'est ce qui va financer toute la collectivité, tout le système d'éducation, d'enseignement supérieur, de santé, de retraites... C'est ce qui va faire en sorte que les citoyens font société ensemble. Donc, qu'est-ce qu'on demande aux citoyens, avec ces traités qui induisent la concurrence fiscale ? On leur demande de renoncer à faire société. Quand on compare la courbe de l'impôt de société sur 40 ans, au sein de l'Union européenne et la courbe de la TVA, qui est l'impôt le plus injuste, on remarque que les taux de TVA augmentent considérablement durant cette période et que les taux d'impôts de société, eux, s'effondrent. Ainsi, l'inégalité est bien là. Cependant, un autre choix aurait pu être fait : celui de considérer l'impôt comme le pilier nécessaire au financement des besoins collectifs. Parce que le choix actuel de la concurrence fiscale et de la destruction de l'impôt mène à un assèchement des ressources de l'État, qui a lui-même pour conséquence de réduire les services publics puis de les privatiser, ce qui ne les rend donc plus accessibles à tous, mais bien en fonction des capacités financières de chacun. Cette logique mène donc à un abandon de la fonction redistributive de l'impôt (entre les plus riches et les plus pauvres), en le remplaçant par des taxes, plus injustes.

Cette concurrence fiscale effrénée joue sa pleine mesure avec l'existence de paradis fiscaux, qui eux dérogent à toute règle même minimaliste en matière de fiscalité. Et l'Union européenne en regorge : Luxembourg, Irlande, Pays-Bas, Malte, Chypre, Belgique.

Les organisateurs de l'évasion fiscale : de véritables fiscotrafiquants ?

L'évasion fiscale est un crime qui se perpétue à l'échelle mondiale. Il n'est pas de crime mondial sans organisation mondiale. Mais quelle est-elle ? La monstruosité du crime nécessite de la dénoncer avec une force qui soit à la mesure de la violence qu'elle exerce planétairement, d'autant plus que cette organisation mondiale passe sous les radars. Le commun des mortels n'en a pas connaissance. Elle a pourtant pignon sur rue, mais il ne la voit pas. Comment la démasquer et la stigmatiser alors qu'elle dispose d'un quasi-monopole dans son domaine, donc sans concurrents avec lesquels elle pourrait être comparée ? Qu'est-ce qui peut bien pousser une grande entreprise ou un riche particulier à vouloir détenir toujours plus de centaines de millions, voire de milliards, sinon la réelle addiction que consti-

LES BIG FOUR, UNE ADDICTION À L'ARGENT MALSAIN ET NUISIBLE

Les Big Four jouent un rôle clé dans l'organisation et le fonctionnement du capitalisme mondialisé. Ils sont prestataires de services pour des centaines de milliers d'entreprises (dont les plus grandes) mais aussi pour des institutions et gouvernements régionaux, nationaux et internationaux. Derrière leur façade respectable affichant comme un leitmotiv les mots éthique, valeur, rigueur, responsabilité sociétale, entreprise citoyenne etc., ils ont construit l'industrie du fiscotrafic qu'ils gèrent, comme toutes leurs activités, de manière globale. Ils sont surreprésentés dans les paradis fiscaux dénoncés depuis des dizaines d'années par les ONG, observateurs spécialisés et militants. Pilleurs des États tout en étant leurs conseillers, ils recrutent également à tour de bras parmi leurs meilleurs étudiants et contribuent massivement à détruire la notion de citoyenneté.

Les « Big Four » connaissent des taux de croissance en chiffre d'affaires et en effectifs impressionnants, notamment dans les paradis fiscaux. « Les Big Four » continuent à auditer et conseiller les banques, compagnies d'assurances et autres établissements financiers qu'elles auditaient et conseillaient déjà avant la crise de 2007/2008 sans avoir décelé alors le moindre problème.

Au Luxembourg, ils sont plus de 8.500 alors que l'activité économique réelle n'en justifierait que 300. Le scandale des Luxleaks (novembre 2014) n'a absolument pas entravé leur croissance. Bien au contraire, elle n'a fait que s'amplifier.

tue cette extrême avidité d'accumuler encore et encore les richesses ? Cette addiction frénétique à l'argent n'a sans doute d'égale de par sa force inexorable que l'addiction à la drogue. Pas de drogue sans narcotrafiquants. Le dictionnaire nous apprend que le mot trafic signifie « commerce illicite, honteux et clandestin » et qu'au sens familier, il recouvre « un ensemble d'activités plus ou moins mystérieuses, compliquées ». De là à conclure qu'il n'y a pas d'évasion fiscale sans fiscotrafiquants, il n'y a qu'un pas que chacun choisira de faire ou de ne pas faire. Personne n' imagine lutter contre la drogue sans lutter contre les narcotrafiquants. Personne ne peut prétendre lutter contre l'évasion fiscale sans déclarer la guerre à ses organisateurs. Cette organisation mondiale que l'on définit souvent par l'expression « Les Big Four »², c'est plus d'un million d'employés dans le monde, présent dans 180 pays (voir encadré).

Que faire ?

La lutte contre l'évasion fiscale est d'abord et avant tout une lutte politique. C'est sur ce terrain que la société civile (associations et simples citoyens) doit se battre et non se laisser entraîner dans des débats techniques d'experts derrière lesquels se cachent le plus souvent de véritables idéologues de la pensée néolibérale. Très concrètement en Belgique, l'affaire des Dubaï Papers donne l'occasion à cette société civile de réagir concrètement en s'emparant d'un scandale où l'on voit certains avocats fiscalistes et experts-comptables agir de concert pour organiser l'évasion fiscale. Saisir cette occasion, l'association Attac l'a fait³ en portant plainte (déontologique) auprès de l'Ordre des avocats et des experts-comptables en charge de faire respecter la déontologie de ces professions, c'est agir contre les auteurs d'un scandale mortifère sans lesquels l'évasion fiscale est impossible.

Christian Savestre,
membre d'Attac,
chroniqueur au média *Pour écrire la liberté*

1. Le Groupe des vingt est un groupe composé de dix-neuf pays et de l'Union européenne dont les ministres, les chefs des banques centrales et les chefs d'État se réunissent annuellement.

2. Les Big Four : Deloitte, Price Waterhouse Cooper (PwC), Ernest&Young (EY), KPMG

3. Attac: Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne. N'importe quelle association peut le faire. N'importe quel citoyen le peut également, sans avocat et sans frais, à l'exception du coût d'affranchissement d'une lettre recommandée avec accusé de réception.



M. Van Dieren

Un 4X4 avec des vitres teintées, une plaque d'immatriculation honteusement provocante. Son propriétaire ? Thierry Afscrift, avocat fiscaliste connu pour aider les riches contribuables à faire de « l'optimisation fiscale ». Et il ne s'en cache pas : « L'évasion fiscale est un droit fondamental du contribuable », lit-on en grand sur la page d'accueil de son site internet.

POUR LUTTER CONTRE L'ÉVASION FISCALE, LES PROPOSITIONS DU RJF :

- Lever le secret bancaire fiscal au niveau national et mondial par l'introduction de l'échange automatique de toutes les informations financières entre banques et administrations fiscales ;
- Établir un registre public des bénéficiaires de sociétés écrans dans le monde entier ;
- Exiger de toutes les sociétés multinationales (quel que soit leur chiffre d'affaires) qu'elles produisent des rapports publics pays par pays où sont reprises des données comme le chiffre d'affaires, les bénéfices, les impôts payés, le nombre d'employés, etc. ;
- Interdire toute transaction économique vers des paradis fiscaux, sauf s'il existe une demande préalable prouvant que ces transactions correspondent à des activités économiques réelles dans les pays concernés ;
- Imposer des sanctions plus sévères à tous les responsables, parties prenantes et intermédiaires impliqués dans les fraudes et évasions fiscales, y compris la fermeture ou les sanctions à l'égard des intermédiaires financiers (avocats fiscalistes, comptables, bureaux fiscaux, bureaux d'audit) qui commettent ou conçoivent des fraudes fiscales graves et/ou sont impliqués dans du blanchiment d'argent.

Edito

Pourquoi la fiscalité est-elle injuste ?

2



La fiscalité est désormais au cœur des revendications de toutes les luttes sociales ; celle des Gilets jaunes, des Blouses blanches, des Jeunes pour le climat, des magistrats... La Belgique est une très mauvaise élève en matière de justice fiscale. Les raisons sont multiples, et c'est ce que tente de démontrer ce dossier de Contrastes.

Impôt des personnes

Globaliser les revenus, une utopie ?

3



Globaliser les revenus serait une des meilleures manières de tendre vers une plus grande justice fiscale. La Belgique l'a déjà fait par le passé... pourquoi pas aujourd'hui ?

Impôt sur la fortune

Les Belges plébiscitent une taxation des patrimoines

6



Le récent sondage IPSOS réalisé pour le CNCD-11.11.11 confirme le soutien des Belges à un impôt sur la fortune. Cette mesure est-elle praticable... et souhaitée par le monde politique ? Eléments de réponse.

Interview :

Démontons les mots tabous de la fiscalité

10



Marie-Hélène Ska est Secrétaire générale de la Confédération des syndicats chrétiens. Nous lui avons demandé comment la confédération qu'elle dirige se positionne en matière de fiscalité.

Fraude fiscale

Ils fraudent... nous perdons !

14



La fraude fiscale est parfois présentée comme « le sport national ». L'arsenal administratif et judiciaire existe pour le combattre. Mais lui donne-t-on les moyens d'égaliser les sportifs professionnels de haut vol ?

Evasion fiscale

Le casse du siècle

17



L'évasion fiscale, c'est une perte de recettes fiscales par dizaines de milliards pour les Etats. Mais c'est aussi l'exercice d'une violence inouïe aussi froide qu'implacable par une extrême minorité, d'une volonté délibérée de « ne plus faire société » de la part de ceux qui détiennent la toute-puissance financière.

Nos derniers Contrastes



Notre prochain Contrastes

